PLU de la commune de Six-Fours-les-Plages

VILLE de SIX-FOURS LES-PLAGES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexé à la délibération
n° 14.3.54
Pour le Maire et par délégation
J.-M. FÉRAUD
Directeur Général des Services Techniques

7-1.a - Notice Sanitaire

ACTE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 16 AVR 2015
Publication du : 20 AVR 2015
ou
Notification du : .....
à Six-Fours-les-Plages le 20 AVR. 2015
Le Maire

Prescription du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2009
Arrêt du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 6 juin 2014
Approbation du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 10 AVR. 2015

Cachet de la mairie :

MAIRIE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES (VAR)

G2C territoires
Parc d'Activités Point Rencontre
2 avenue Madeleine Bonnaud - 13 770 VENELLES
Tel : 04 42 54 00 68 - Fax : 04 42 54 06 78 – www.g2c.fr



SOMMAIRE

1. ADDUCTION EN EAU POTABLE 2
1.1. Situation actuelle 2
1.2. Description du réseau d'eau potable 3
1.3. Les chiffres clefs 4
1.4. Projets et enjeux en matière d'Alimentation en Eau Potable 4
1.5. Les périmètres de protection des captages d'eau potable 4
1.6. Qualité des eaux 5

2. DEFENSE INCENDIE 7
2.1. Situation actuelle 7
2.2. Prescriptions techniques pour la défense incendie 8

3. ASSAINISSEMENT 9
3.1. Situation actuelle 9
3.2. Proposition d'amélioration des services 11
3.3. Cohérence entre le PLU et le réseau d'assainissement 11

4. LES ORDURES MENAGERES 12
4.1. Situation actuelle 12
4.2. Enjeux / Projets 13

ANNEXE 1 – Synthèse de l'étude diagnostic et schéma directeur d'eau potable de 1998 15

ANNEXE 2 – Dernier contrôle du SDIS sur les hydrants de la commune 17

ANNEXE 3 – Synthèse de l'étude diagnostic et schéma directeur d'assainissement de 1998 19

Ce document est la propriété de G2C Ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2015 G2C ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C Ingénierie, filiale du Groupe Alliance.

1. Adduction en eau potable

1.1. Situation actuelle

Ressource :
Le service de l'eau potable est assuré sur la commune par une régie communale. La commune assure la production et la distribution de l'eau potable en quasi-totalité (dont une partie est transférée au SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable : Bandol, Ollioules, Sanary, Six-Fours), la gestion des abonnés, la maitrise d'œuvre des travaux d'investissement et les tâches administratives liées au fonctionnement du service, l'exploitation et l'amélioration des réseaux et des réservoirs d'eau potable, le renforcement et l'optimisation de la gestion des installations, l'anticipation des besoins futurs.

La commune dispose d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

Les ouvrages assurant l'alimentation en eau potable sont les suivants :

- 3 réservoirs – capacité totale de stockage de 14 400 m^3

- Fort de Six-Fours – 5000 m^3
- Site de Bellevue – 2 x 1 600 m^3 – soit 3 200 m^3
- Site Terron – 2 x 600 m^3 – soit 1 200 m^3 (réservoirs alimentés par ceux du site de Bellevue)
- Courrens – 5000 m^3

Alimentation – ressource totale **:**12 580 m^3/j (période normale) / 16 730 m^3/j (période estivale)

- **Société Canal de Provence** - SCP (81%)

  Réservoir du Fort - 7800 m^3/j (période normale) / 10 400 m^3/j (période estivale)

  Réservoir de Bellevue - 900 m^3/j à 2 600 m^3/j (période normale et estivale)

- **SIAEP de Sanary, Bandol, Ollioules, Six-Fours** (8%)

  Réservoir de Bellevue - 1000 m^3/j (période normale) / 3000 m^3/j (période estivale

- **le puits de la Pépiole –** commune de Six-Fours (11%). En attente de la DUP définissant les périmètres de protection liés au puits de la Pépiole, il convient de considérer ceux établis lors de l'étude hydrogéologique réalisé sur celui-ci.

  Réservoir de Bellevue – 2 880 m^3/j (période normale) / 720 à 2 880 m^3/j (période estivale)

Il y a deux sites de livraison :
-sur le site du Fort, le débit varie entre 110 l/s en période normale et 120 l/s en période estivale ; la capacité de secours est de 50 l/s supplémentaires ;
-sur le site de Bellevue, le débit varie entre 10 l/s en periode normale et 30 l/s en saisonnier ; la capacité de secours est de 40 l/s supplémentaires.

Ce document est la propriété de G2C Ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2015 G2C ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C Ingénierie, filiale du Groupe Alteos.

Répartition de l'alimentation :

- sites de Bellevue et du Terron : alimentés par la SCP, le SIAEP et le puits de Pépiole (représente 35% des volumes distribués)
- site du Fort : alimenté uniquement par la SCP (représente 65% des volumes distribués)
- site de Courrens – alimenté par le réservoir du Fort

Capacité de stockage actuelle:

La capacité de stockage actuelle en eau est de **14 400 m^3**. L'autonomie de stockage de la commune est portée à 24 heures en période de pointe en cas d'interruption accidentelle de l'alimentation en eau.

- Jour moyen : **10 120 m^3/jour**, soit 285 l / jour / habitant sur la base de 35 500 sédentaires
- Jour de pointe : **18 300 m^3/jour**, soit 240 l / jour / habitant sur la base de 35 500 sédentaires + 40 700 estivants = 76 200

Ainsi en cas de crise, **la capacité de stockage correspond à 1,4 journée de consommation moyenne et à seulement 19 heures en jour de pointe**.

1.2. Description du réseau d'eau potable

Réseaux :

Le réseau de distribution est constitué d'environ 230 km de conduites fortement maillées et 1500 vannes de sectorisation. Une conduite de transport Ø 400 relie les réservoirs du Fort et de Bellevue via un brise-charge en aval du Fort à l'altitude des réservoirs de Bellevue. Une conduite de transport Ø 300 relie le réservoir du Fort au stabilisateur de Courrens implanté sur le secteur Sud de la commune.

Le réseau est dissocié en huit secteurs de distribution à des pressions différentes :

- **Le secteur des Lônes** alimenté par les réservoirs de Terron,
- **Le secteur des Playes** alimenté par les réservoirs de Bellevue,
- **Lesecteur Centre-ville** alimenté par le réservoir du Fort,
- **Le secteur du Littoral Sud**, alimenté par le réservoir de Courrens,
- **Le secteur de La Lèque**, alimenté en haute pression par le réservoir du Fort,
- **Le secteur des Barelles**, alimenté en haute pression par le réservoir du Fort,
- **Le secteur Saint Jean**, ZAC des Playes, alimenté par le réservoir du Fort,
- **Le secteur des Hoirs, Bucarin**, alimenté par le réservoir de Bellevue.

En annexe 1 de la notice sanitaire : Synthèse de l'étude du diagnostic et du schéma directeur d'eau potable de 1998

Ce document est la propriété de G2C Ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
©copyright Paris 2015 G2C Ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C Ingénierie, filiale du Groupe Alteres.

1.3. Les chiffres clefs

La production et la distribution de l'eau à Six-fours-les-Plages en quelques chiffres

- 3 réservoirs d'une capacité de stockage totale en eau de 14 400 m3
- Un réseau de distribution constitué d'environ 230 km de conduites fortement maillées et de 1500 vannes de sectorisation
- Le nombre total d'abonnes en moyenne pour l'annee 2011 est de 19 755.
- De 12 580 m^3 d'eau distribuée par jour (période normale) à 16 730 m^3/j en période estivale.

1.4. Projets et enjeux en matière d'Alimentation en Eau Potable

Le réseau d'eau potable de la commune de Six-Fours-les-Plages ne devrait pas poser de problèmes dans les prochaines années. Afin de maintenir le bon niveau de prestation il convient néanmoins de réaliser les projets suivants :

- réhabilitation du réseau (conduites les plus vétustes)
- Nouvelle délimitation des étages
- Accroissement de l'indépendance de la commune quant aux ressources : pérennisation du puits de la Pépiole (périmètres de protection)

1.5. Les périmètres de protection des captages d'eau potable

Le captage de Pépiole, construit en 1949, couvre environ 20 % des besoins annuels de la Commune ; la poursuite de son exploitation nécessite d'effectuer :

- une demande d'autorisation d'exploitation des ouvrages au titre de *l'article L.214 du code de l'environnement* ;
- une demande d'autorisation d'utiliser les eaux prélevées en vue de la consommation humaine au titre *du décret du 20 décembre 2001* ;
- une demande de déclaration d'utilité publique au titre de *l'article L.215-13 du Code del'environnement* et de *l'article L.1321-2 du Code de la santé publique*.

Ce document est la propriété de G2C ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2015 G2C ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C ingénierie, filiale du Groupe Alteos.

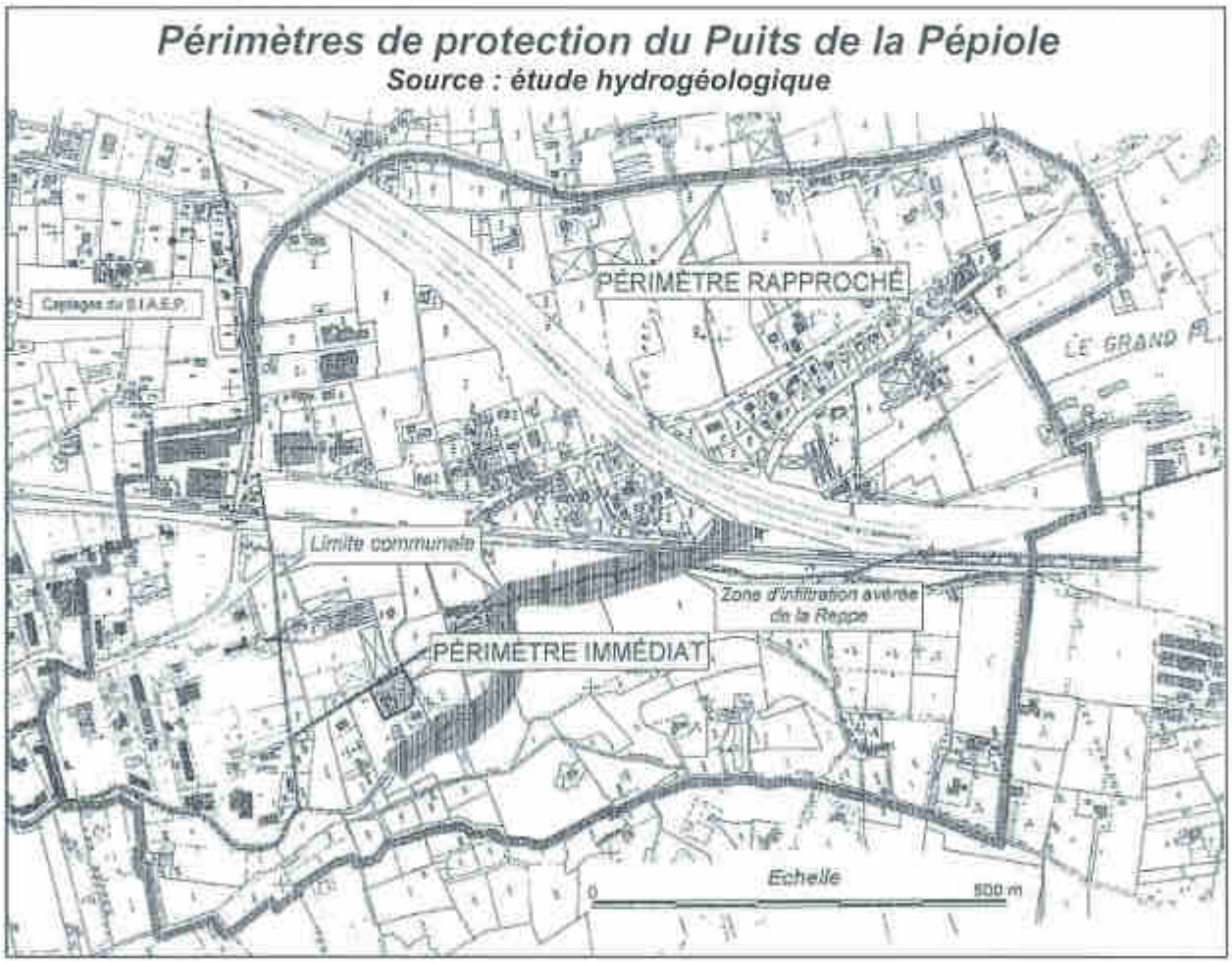

1.6. Qualité des eaux

Deux types de contrôle sont réalisés : le contrôle sanitaire mis en place par l'Agence Régionale de Sante (L'A.R.S) et l'auto contrôle de l'exploitant.

Le contrôle sanitaire de l'ARS :
Au cours de l'année 2011, *L'A.R.S* a effectué 122 analyses, dont 6 aux réservoirs de Bellevue et 13 au Fort, et 29 sur le réseau de distribution de Bellevue et 74 sur le réseau de distribution du Fort.-
- Le taux de conformité microbiologique des analyses effectuées dans le cadre du contrôle sanitaireau cours de l'année 2011 est de **100%** en référence aux limites de qualité fixées par larèglementation.
- Le taux de conformité physico-chimique des analyses effectuées dans le cadre du contrôlesanitaireau cours de l'année 2011 est de **100%** en référence aux limites de qualité fixées par larèglementation.

L'auto contrôle de l'exploitant :
Sur la Commune, les prélèvements et les analyses sont effectués par le laboratoire municipal de Toulon (agrée *COFRAC*) à la demande de la Régie de l'Eau. Le programme d'analyse d'auto surveillance pour l'année 2011 comporte 183 analyses:

- **puits de Pépiole**: 52 contrôles du Carbone Organique Total (COT° sur l'eau brute et 48

Ce document est la propriété de G2C ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2015 G2C ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C ingénierie, filiale du Groupe Alteréo

analyses de type P1 sur l'eau traitée (1 fois par semaine) complétée par une P1/P2 4 fois par an.

- **réseau de distribution** : 108 analyses de type D1BSR
- **Piscine municipale**: 12 analyses de type eau de bassin
- **Ecoles :** 11 analyses de type DBSR

Ce document est la propriété de G2C ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2015 G2C ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C ingénierie, filiale du Groupe Alteos.

2. Défense incendie

2.1. Situation actuelle

Les massifs boisés communaux sont particulièrement sensibles au risque Feu de Forêt. Des incendies ont en effet été recensés au niveau du Massif de Notre-Dame de Mai en 1979 et 1989, du Massif de Tante Victoire en 1989 et de la colline du Fort de Six-Fours en 1987. Le PIDAF (Plan Intercommunal d'Aménagement Forestier) approuvé en janvier 2010, n'a pas de valeur réglementaire (contrairement au PPRI), toutefois il liste les principales zones à risque sur la commune de Six-Fours :
- **Massif du Cap Sicié** : secteur de la Lèque, route allant à notre Dame de Mai par Quincon, les Culs de la Cavaraille, Allègre.
- **Colline Tante Victoire** : zone d'interface à l'Ouest du massif, route d'accès à N.D de la Pépiole, ligne électrique au Nord du massif, présence de terrains de camping.
- ***Colline du Fort :*** *zone d'interface à l'Ouest du massif.*

Le territoire de Six Fours les plages, concerné par le risque feux de forêt est protégé par 833 points d'eau (bornes et poteaux d'incendie) répartis sur l'ensemble du territoire communal et permettant d'assurer la défense incendie. Sur ces 833 points d'eau :
- 625 sont conformes et en état de marche correspondant aux normes en vigueur,
- 171 ont un débit insuffisant,
- 31 sont indisponibles,
- 3 ne sont pas en eau,
- 2 sont non conformes,
- 1 est en travaux.

Le territoire est également desservi en Chemins de Défense Contre les Incendies au sein du Massif du Cap Sicié au sud est du territoire et du Fort de Six Fours. Les perspectives de développement de la commune dans le cadre du PLU devront être réfléchies en cohérence avec la couverture actuelle et projetée du réseau de défense incendie.

Ce document est la propriété de G2C ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2015 G2C ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C ingénierie, filiale du Groupe Alliances.

LOCALISATION DES POTEUX ET BORNES INCENDIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

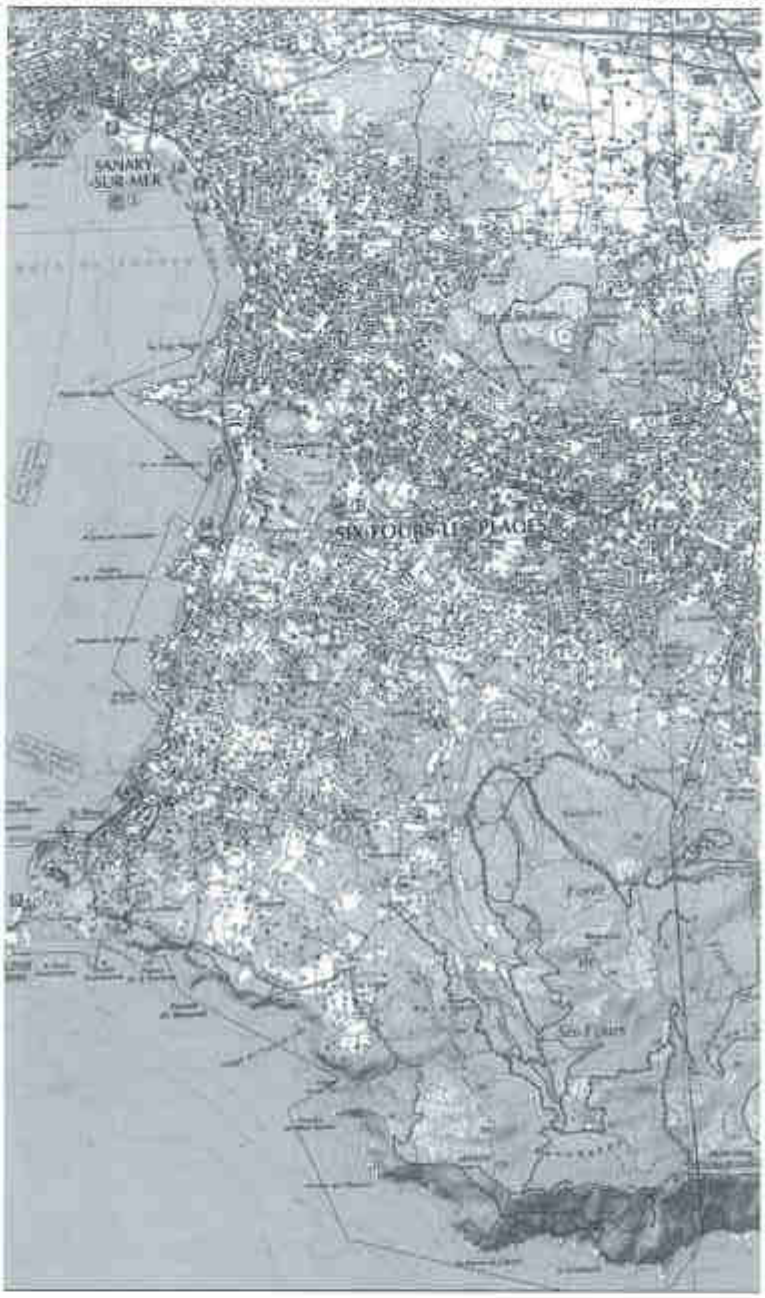

En annexe 2de la notice sanitaire: Tableau de synthèse des derniers contrôles effectués sur les points d'eau répertoriés sur la commune de Six Fours les Plages.

2.2. Prescriptions techniques pour la défense incendie

Lutte contre l'incendie et contrôle des hydrants.

Ce document est la propriété de G2C Ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2013 G2C Ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C Ingénierie, filiale du Groupe Alteres.

3. Assainissement

3.1. Situation actuelle

Depuis le 1er janvier 2009, l'assainissement est une compétence de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée. Le service assure les missions suivantes : La collecte des eaux usées y compris le transport jusqu'à l'émissaire intercommunal situe sur le territoire de la Seyne-sur-Mer, la gestion des abonnés, la maitrise d'œuvre des travaux d'investissement et les tâches administratives liées au fonctionnement du service, l'exploitation et l'amélioration des réseaux d'eaux usées et des stations de relevage,le renforcement et l'optimisation de la gestion des installations, l'anticipation des besoins futurs.

Par conséquent, la commune de Six-Fours-les-Plages ne peut pas approuver un schéma directeur d'assainissement communal. La Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée mène actuellement des études visant à aboutir à un schéma directeur d'assainissement communautaire. Cette procédure ayant son calendrier propre, le schéma d'assainissement communautaire ne sera pas soumis à enquête publique conjointement avec le PLU de la commune.

Réseau :
Le taux de raccordement est de près de 92% (24 180 logements raccordés et 16 915 abonnés). L'ensemble du réseau de collecte est de type séparatif, avec de nombreuses stations de relevage. Globalement, les effluents vont d'Est en Ouest et les flux dirigés vers le Cap Sicié.

Le réseau est constitué d'environ 160 km d'égouts, la quasi-totalité dimensionnés en Ø 200 mm. Quelques problème structurants (diamètre ou pente insuffisants) ont été constatés et font l'objet de travaux inscrits au schéma directeur.

Sur le secteur Sud de la commune, le réseau principal descend l'avenue Guillemard puis l'Avenue des Palmiers jusqu'à la Prud'homie (700m^3/jour) où il rejoint le réseau bordant le quai Saint-Pierre depuis le Gaou (300 m^3/jour).

A la Prud'homie (poste de relèvement) le réseau longe la corniche du Cros (1 600 m^3/jour), puis la Corniche du Rayolet (800 m^3/jour) jusqu'à la Coudoulière.

La station de pompage de la Coudoulière refoule les eaux usées jusqu'au Pont du Brusc (2 700 m^3/jour).

Sur le secteur Nord-Ouest, le réseau principal longe la plage de Bonnegrâce jusqu'à la station Rayon de soleil (800m^3/jour) où il rejoint le réseau gravitaire venant de l'avenue Kennedy (800m^3/jour) et à l'avenue de la Mer (500m^3/jour).

Ce document est la propriété de G2C ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2015 G2C ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C ingénierie, filiale du Groupe Alteres.

La station de pompage de Rayon de soleil refoule les eaux usées jusqu'au Pont du Brusc (3 300 m^3/jour).

En plus du refoulement de la Coudoulière et du Rayon de Soleil, la station du Pont du Brusc recueille le réseau gravitaire du centre-ville (2 200m^3/jour).

Ainsi le poste de refoulement du Pont du Brusc est le point de passage de la totalité des effluents de la commune, soit 7 000 m^3/jour en période normale et plus de 10 000 m^3/jour en saison estivale.

Les réseaux du chemin de la Farlède, des Hameaux de Saint-Jean, du Lotissement Le Maroni, du Chemin Saint-Jean et du col d'Artaud se déversent dans le réseau d'assainissement de la commune de La Seyne-sur-Mer.

1. Collecte des eaux usées et stations d'épuration

La commune de Six-Fours-les-Plages ne possède pas sur son territoire de station d'épuration. Les effluents sont dirigés vers la station intercommunale du Cap Sicié. Celle-ci est gérée par le Syndicat Intercommunal des Eaux Usées de l'Ouest Varois (communes de Toulon, La Seyne, Six-Fours-les-Plages, Saint Mandrier, Ollioules, Evenos et Le Revest).

La capacité de traitement de la station d'épuration intercommunale du Cap Sicié est de 500 000 Equivalents Habitants. Depuis la mise en service du traitement biologique en 2002, les rendements d'épuration sont en nette progression, attestant de l'efficacité de la filière. Les rendements épuratoires sont largement supérieurs aux exigences réglementaires.

2. Assainissement non collectif

Le contexte géologique de la commune se caractérise par une abondance de schistes critallins qui affleurent dans les zones topographiquement plus élevées et qui sont recouverts dans les parties les plus basses par une accumulation de colluvions (sable, argile, limons).

Le système aquifère principal est constitué par les alluvions de la Reppe où est implanté le captage d'eau potable de Pépiole.

Sur le secteur Sud, on observe des épaisseurs d'altération limono-sableuse des schistes d'environ 2 mètres et la plupart des secteurs apparaissent comme globalement compatibles avec l'assainissement autonome. Là où la couche d'altération est absente ou insuffisante, l'infiltration est difficile. C'est le cas des secteurs des Hautes et Basses Barelles, du Bouscou, de Vidal, de la Sardine et de Talian qui ne sont pas compatibles avec l'assainissement autonome.

Le secteur Nord correspond à une zone alluvionnaire en amont du captage d'eau potable et on y observe la présence de niveaux argileux subaffleurants limitant l'infiltration. Il apparaît donc comme globalement peu favorable à l'assainissement autonome.

Ce document est la propriété de G2C ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2015 G2C ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C ingénierie, filiale du Groupe Alliance.

3.2. Proposition d'amélioration des services

Enjeux :

- la lutte contre les eaux parasites,
- la protection des eaux de baignade,
- la limitation et le contrôle des déversements par temps de pluie.

Projets / réalisations :

Le schéma directeur d'assainissement communautaire n'étant pas terminé ni approuvé, le scénario définitif n'est pas entièrement défini, cependant, certains projets incontournables peuvent être cités :

- Augmentation du linéaire annuel de réseaux réhabilités ou renouvelés,
- Mise en œuvre de bassins d'orage,
- Sécurisation des principaux postes de relevage et des postes littoraux.

3.3. Cohérence entre le PLU et le réseau d'assainissement

Les choix de développement de l'urbanisation de la commune de Six-Fours-les-Plages ont été réalisés en cohérence avec les capacités de la station d'épuration et la couverture du territoire en réseau d'assainissement collectif.

La quasi-totalité des zones constructibles sont desservies par le réseau d'assainissement collectif.

En annexe 3 de la notice sanitaire : Synthèse de l'étude du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement de 1998

Ce document est la propriété de G2C ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2015 G2C ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C ingénierie, filiale du Groupe Alteréo.

4. Les ordures ménagères

4.1. Situation actuelle

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés du Var (PDEDMA) a été approuvé le 24 janvier 2004. Son actualisation est prévue à court terme (échéance prévisionnelle : fin 2009).

La collecte des ordures ménagères est confiée à une entreprise privée. Le traitement est assuré dans le cadre du Syndicat Intercommunal de Transport et du Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT).

La quantité annuelle moyenne d'ordures ménagères collectées est de l'ordre de 18 000 tonnes.

La totalité de ces déchets est acheminée vers l'usine d'incinération de Lagoubran (SITTOMAT). Ils sont broyés et incinérés après récupération des ferrailles. L'incinération produit de la vapeur d'eau, utilisée pour le chauffage urbain et de l'énergie électrique revendue à EDF.

1. Collecte des déchets

Dans un souci de mettre en place progressivement un processus de collecte, il a été créé en 1992 sur le site de l'ancien dépotoir de Six-Fours situé à Courrens, une déchetterie servant à la réception, au tri, au stockage et à l'évacuation des déchets pour l'incinération et le recyclage.

Ainsi la commune est découpée en six secteurs où les fréquences de passage sont liées aux densités de populations et activités présentes. Le centre-ville et le littoral sont les secteurs où les passages sont les plus fréquents. Les campings sont collectés tous les jours pendant la saison estivale.

Les habitations sont dotées de containeurs à ordures ménagères (bacs individuels ou regroupements) hormis le centre-ville où les sacs sont déposés devant les logements. Les containeurs sont attribués en fonction de la nature des logements, les bacs individuels étant réservés aux villas. Les ensembles d'habitations sont équipés de bacs de regroupement sous réserve de la construction d'une logette.

Dans les lotissements et opérations d'habitat collectif, le règlement d'urbanisme prévoit des locaux destinés à l'implantation de colonnes à récupération de papiers, cartons, journaux, magazines, verres et corps creux plastiques.

La collecte sélective est effectuée à l'aide de Points d'Appport Volontaire (PAV) multi-matériaux (papier, carton, plastique et verre) et en collecte au porte à porte multi-matériaux en mélange

Ce document est la propriété de G2C Ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2015 G2C Ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C Ingénierie, filiale du Groupe Alteos.

(papier, carton et plastique). 30 PAV sont disséminés sur le territoire de la commune, d'où lscollectes sont acheminées vers le centre de tri de l'aire toulonnaise désigné par le SITTOMAT. De plus, une collecte de cartons chez les commerçants est assurée par les employés municipaux.

2. Déchetterie

La commune de Six-Fours-les-Plages compte :

-une déchetterie municipale – ouverte au public - située au chemin de Courrens. Elle est destinée au recueil, au tri et au stockage des déchets pour leur incinération ou recyclage. Les volumes collectés en 2000 se répartissent comme suit :

- Papier carton : 87 tonnes
- Déchets verts broyés : 268 bennes de 30 m^3
- Ferrailles : 544 tonnes
- Pneumatiques : 13 tonnes
- Gravats : 194 bennes de 10 m^3
- Déchets incinérables : 1 364 tonnes

-un centre de tri privé destiné aux professionnels – secteur des Playes

4.2. Enjeux / Projets

La commune envisage deux possibilités :
- création d'une nouvelle déchetterie ouverte au public sur son territoire
- extension de la déchetterie existante – secteur de Courrens

Ce document est la propriété de G2C ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2015 G2C ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C ingénierie, filiale du Groupe Alteres.

Ce document est la propriété de G2C Ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation.
© copyright Paris 2015 G2C Ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C Ingénierie, filiale du Groupe Alteres.

Annexe 1 – Synthèse de l'étude diagnostic et schéma directeur d'eau potable de 1998

Ce document est la propriété de G2C Ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2015 G2C ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C Ingénierie, filiale du Groupe Alliance.

Ce document est la propriété de G2C ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2015 G2C ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C ingénierie, filiale du Groupe Alteor.

République Française
Département du VAR

Ville de
SIX-FOURS-LES-PLAGES

Tél: 04.94.07.83.10
Fax: 04.94.07.83.12

RE GIE DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT

Six-Fours-les-Plages, le 25 mars 1998

N/Réf : SM/GP N° 271.98

SYNTHESE DE L'ETUDE DIAGNOSTIC ET DU SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE

I - La population et les besoins en eau

La population sédentaire est d'environ 30.000 habitants. En période estivale, elle peut atteindre 65.000 personnes. A l'horizon de 2015, la population sédentaire est estimée à 44.000 habitants et les estivants à 36.000.

1.1 - Les besoins journaliers actuels :

Jour moyen : 8500 m3/jour, soit 285 l/jour/habitant sur la base de 30.000 sédentaires

Jour de pointe : 15.500 m3/jour, soit 240 l/jour/habitant sur la base 65.000
(30.000 sédentaires - 35.000 estivants)

1.2 - Les besoins journaliers futurs :

La population sédentaire future est estimée en 2015 à 44.000 habitants

- La demande journalière moyenne serait de :
  44.000 x 285 l/jour = 12.500 m3 en jour moyen

- La demande journalière en jour de pointe (été) :
  Population estivale etimée : 44.000 + 36.000 (estivants) = 80.000
  80.000 x 240 l/j = 19.200 m3 en jour de pointe
  soit environ 20.000 m3/jour

2 - Les ressources

La seule ressource en eau de la Commune de Six-Fours à ce jour est le Puits de Pépiole.

L'exploitation de ce puits, sous réserve de l'accord du Conseil Départemental d'Hygiène, est conditionnée par la mise en place d'un périmètre de protection.

De plus, ce puits ne permet pas, à lui seul, d'assurer l'approvisionnement en eau de la Commune. Avec cette seule ressource, la Commune se doit de rester approvisionnée par l'eau de la Société du Canal de Provence et du S.I.A.E.P.

La recherche d'une nouvelle ressource est envisagée au Collet de Roux en limite de la Commune avec La Seyne. La profondeur du forage dépasserait 200 m.

Le potentiel réel de cet aquifère ne pourrait être défini qu'après forage d'essai et campagne de pompage.

3 - Le réseau

3.1 Les réservoirs

a) Le Fort
Il est constitué d'un bassin de 5000 m3. Ce réservoir est alimenté par le Canal de Provence. Le débit moyen d'alimentation est de 90 l/s.

b) Bellevue
Il est constitué de deux bassins de 1600 m3 chacun. Ce résrvoir est alimenté par le Canal de Provence, la S.I.A.E.P. et le Puits de Pépiole

c) Petit Terron
Il est constitué de deux bassins de 500 m3. Ce réservoir est alimenté par le réservoir de Bellevue.

La capacité totale de réserve en eau est de 8200 m3. En cas de crise, cette réserve correspond donc à une journée de besoin en jour moyen (8.600 m3/jour) et seulement à 12 heures en jour de pointe ((15.500 m3/jour).

Pour le futur (aux environs de 2015) les besoins seront de 2.500 m3/j en jour moyen et environ 20.000 m3/j en jour de pointe en été.

Les réserves actuelles ne permettraient plus en cas d'incident que d'assurer 18 heures d'alimentation en jour moyen et à peine 10 heures en jour de pointe.
Il apparaît donc nécessaire de créer un site de stockage supplémentaire.

3.2 - La capacité et l'état du réseau

Les diamètres des conduites existantes sont suffisants. Néanmoins, avec la configuration actuelle, le réseau ne fonctionne qu'avec une pression unique.

SCHEMA DU RESEAU D'EAU POTABLE DE SIX FOURS LES PLAGES

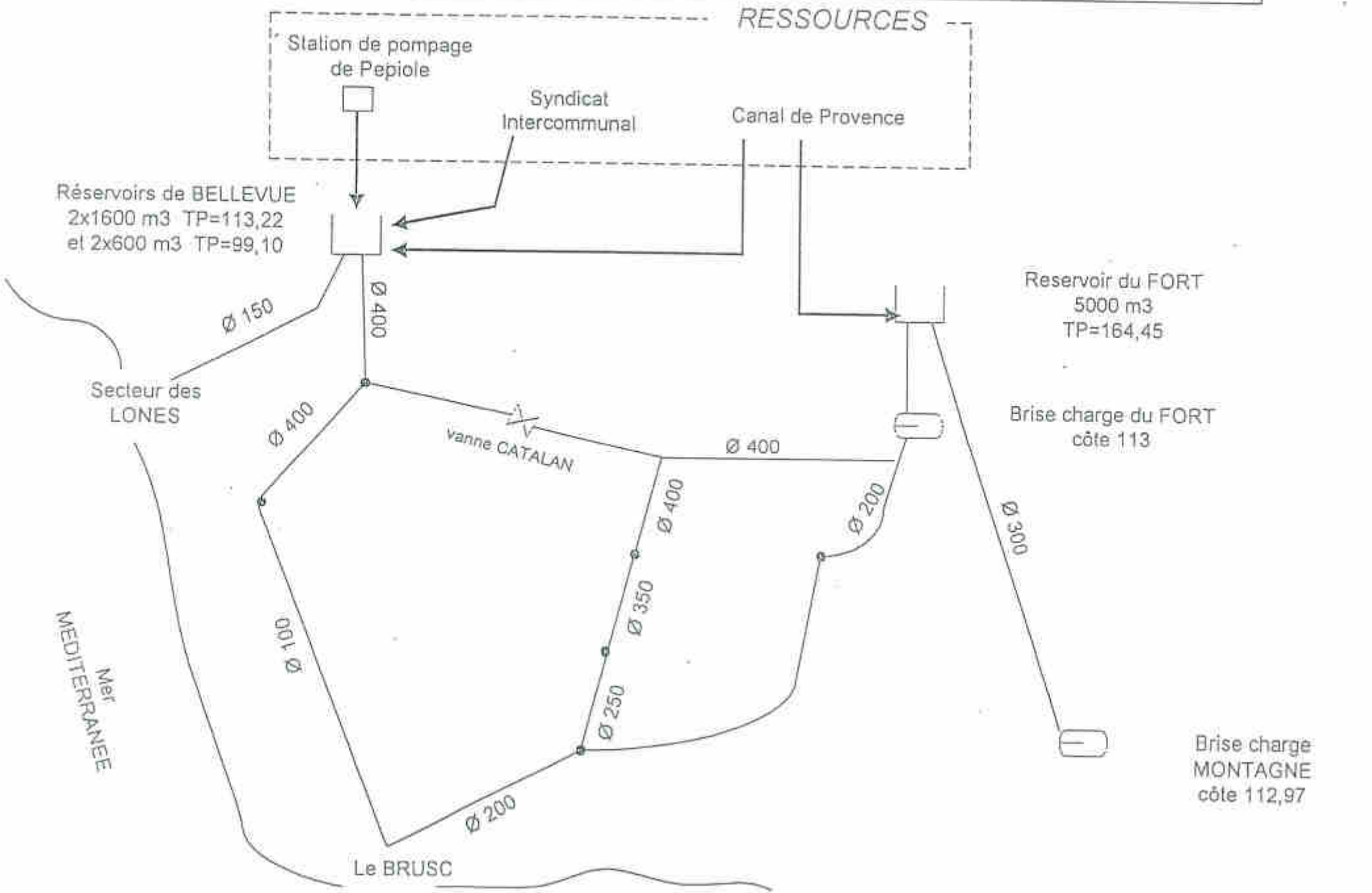

Ceci implique que certains secteurs se trouvent avec une pression trop élevée et que d'autres manquent de pression. C'est le cas du secteur de Jaumard et les Hautes Lecques.

Les problèmes de pression sont dus aux positions altimétriques de ces deux secteurs.

De plus les zones où les pressions sont plus élevées favorisent les fuites d'eau.

En créant des étages de pression différente, la pression maximale fournie par le Fort pourra être utilisée pour desservir les points hauts de la Commune.

Le réseau dans son ensemble est vétuste, des secteurs comme les Lônes sont composés de différents diamètres et de conduites en fer.

Pour améliorer cette situation, le schéma directeur propose la création d'un nouveau réservoir et la réhabilitation des réseaux en fonction des étages de pression qui seront créés.

4 - Le schéma directeur

4.1 - Les travaux de restructuration

➢ **Les objectifs de ces travaux sont de :**

- Diminuer les pressions
- Augmenter les réserves
- Fiabiliser la distribution en augmentant les points d'entrée
- Gérer le problème de la qualité de l'eau liée au temps de séjour

➢ **La création d'un nouveau réservoir.**

Ce nouveau réservoir pourra être implanté de la zone des quartiers de Saint-Pierre ou au-dessus du brise charge de Montagné dans le cas où il y aurait des problèmes d'acquisition de terrains.
Son volume sera de 5000 m3.
Les conduites d'alimentation et de distribution seront en diamètre 300 mm
(voir tableau de chiffrage)

4.2 - La réhabilitation du réseau en fonction des étages de pression.

La création d'étages de service.
Trois types de service seront mis en place :
- un Bas Service
- un Haut Service
- un Service Centre Ville

4.2.1 - Délimitation du Bas Service

* Création d'un Bas Service aux Lônes alimenté à partir des réservoirs Bas de Terron (+ renforcement de collecteur Montée Font Vert)

* Création d'un Bas Service Littoral Sud à partir du nouveau réservoir.

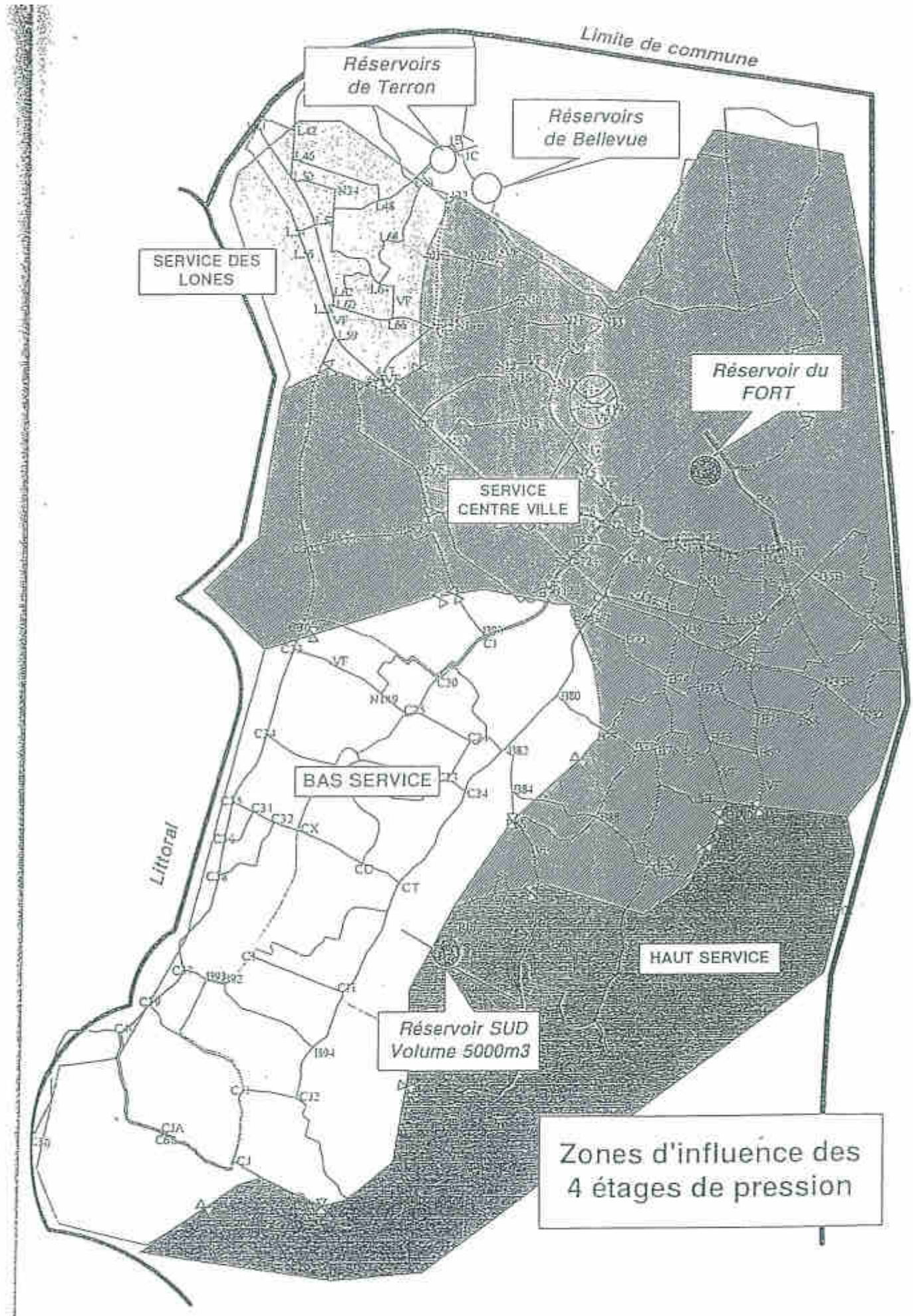
Limite de commune
Réservoirs de Terron
Réservoirs de Bellevue
SERVICE DES LONES
Réservoir du FORT
SERVICE CENTRE VILLE
BAS SERVICE
HAUT SERVICE
Littoral
Réservoir SUD Volume 5000m3
Zones d'influence des 4 étages de pression

4.2.2 - Le Haut Service

L'alimentation du nouveau réservoir pourrait être contrôlée par un stabilisateur de pression amont qui, par ailleurs, garantira la cote piezométrique du Haut Service alimenté directement depuis le Fort.

4.2.3 Le Service Centre Ville

Il est constitué par le reste du réseau alimenté par les réservoirs Haut de Bellevue et le Fort où le brise charge a été remplacé par un stabilisateur aval.

Les réhabilitations des réseaux correspondant à ces différents étages de pression sont répertoriées dans les tableaux des pages suivantes.

5 - Le coût financier du schéma

5.1 - Restructuration du réseau :

- Construction du réservoir :	6.000.000 F
- Achat du terrain éventuel :	4.000.000 F
- Aménagement réseau :	2.805.000 F
TOTAL :	12.805.000 F

5.2 - Réhabilitation du réseau

- Secteur des Lônes :	7.500.000 F
- Secteur du Brusc :	9.500.000 F
- Secteur Centre Ville :	13.500.000 F

COUT TOTAL DU SCHEMA **43.305.000 F**

CHIFFRAGE DES AMENAGEMENTS SUR LE SECTEUR DU BAS SERVICE

PHASE	TRONCON	SITUATION	CONDUITE		LINEAIRE	PRIX AU ML	COUT	BRANCHEMENTS		TOTAL
			ACTUELLE	FUTURE				NOMBRE	COUT	(+20%)*
1	C37-C50	Quai St Pierre - Corniche des Iles	D 100	D 150	1 300ml	980F HT	1 274 000F HT	65	299 000F HT	1 887 600F HT
2	C30-C37	Corniche du Cros - Corniche du Rayolet	D 100	D 150	2 000ml	980F HT	1 960 000F HT	100	460 000F HT	2 904 000F HT
	C4-C11	Av. Lacoste - Av. R. Guillemard	D 150	D 150	2 600ml	980F HT	2 548 000F HT	130	598 000F HT	3 775 200F HT
	D70-C20	Ancien chemin du Beute - Chemin du Rayolet Suppression des conduites D350-D250 Reprise des branchements sur le D100			850ml			43	195 500F HT	294 600F HT
	B93-C31-C48	Avenue Le Mail -Rue Maurice Berliet - Chemin de la Gardiole Suppression des conduites D360-D380-D100 Reprise des branchements sur le D200 et le D150			2 300ml			115	529 000F HT	634 800F HT

* +20% comprenant les imprévus, honoraires et divers.

TOTAL 9 436 200F HT

≃ 9 500.000 FF

CHIFFRAGE DES AMENAGEMENTS POUR LA CREATION DU BAS SERVICE

PHASE 1

TRONCON	TRAVAUX	SITUATION	CONDUITE FUTURE	LINEAIRE	PRIX AU M/L	COUT	TOTAL (+20%)*
RSUD	Création d'un réservoir de 5000m3	Zone des quartiers St Pierre et Jaumard	-	-	-	5 000 000F HT	6 000 000F HT
CF-RSUD	Conduite d'alimentation	Entre le cimetière des Courreus et le réservoir	D300	350ml	1 270F HT	444 500F HT	533 400F HT
RSUD-CFB	Conduite de distribution avec raccordement sur le D300 existant Chemin des Courreus	Entre le réservoir et le cimetière des Courreus	D300	350ml	1 270F HT	444 500F HT	533 400F HT
RSUD-CT	Conduite de distribution		D300	550ml	1 270F HT	698 500F HT	838 200F HT
N123-N210	Conduite d'alimentation		D300	500ml	1 270F HT	635 000F HT	900 000F HT

* +20% comprenant les imprévus, honoraires et divers.

TOTAL 8 805 000F HT

Achat de terrains éventuel 4.000.000 F

TOTAL : 12.805.000 F

CHIFFRAGE DES AMENAGEMENTS SUR LE SECTEUR DU CENTRE VILLE

PHASE	TRONCON	SITUATION	CONDUITE		LINEAIRE	PRIX AU M/L	COUT	BRANCHEMENTS		TOTAL
			ACTUELLE	FUTURE				NOMBRE	COUT	(+20%)*
0	CA-N38	Avenue de la République	D 200	D 200	500ml	1 060F HT	530 000F HT	25	115 000F HT	774 000F HT P M
1	N38-N40	Avenue de la République	D 200	D 200	270ml	1 060F HT	286 200F HT	14	62 100F HT	417 960F HT
	H72-H79	Chemin de Bouillibaye - Chemin de la Bregaille		D 150	550ml	980F HT	539 000F HT	28	126 500F HT	798 600F HT
2	CA-410	Avenue de la Mer	D 200	D 200	600ml	1 060F HT	636 000F HT	30	138 000F HT	928 800F HT
3	1C-416	Du réservoir de Bellevue jusqu'au Chemin des Plages	D 200	D 200	2 200ml	1 060F HT	2 332 000F HT	110	506 000F HT	3 405 600F HT
	N40-414	Chemin du Stade - Av. Jean Raynaud	D 200	D 200	760ml	1 060F HT	805 600F HT	38	174 800F HT	1 176 480F HT
	3-4	Rue du président J. Kennedy	D 150	D 150	700ml	980F HT	686 000F HT	35	161 000F HT	1 016 400F HT
	1.59-1.59H	Corniche de Sauvion	D 100	D 150	800ml	980F HT	784 000F HT	40	184 000F HT	1 161 600F HT
	N35-N32	Zone Aulibert-Pourquier	D 100	D 150	1 650ml	980F HT	1 617 000F HT	83	379 500F HT	2 395 800F HT
	N34-N35	Avenue de la République	D 150	D 150	220ml	980F HT	215 600F HT	11	50 600F HT	319 440F HT
	N48-N32	Avenue Jean Renaud-Route des Sablettes Suppression du D100 Reprise des branchements sur le D200			1 000ml			50	230 000F HT	276 000F HT
		Secteur de la Maselle	D100	D100	1300ml					340 750

* +20% comprenant les imprévus, honoraires et divers.

TOTAL 1330340 HT

Arrondi 1350 000 FHT

CHIFFRAGE DES AMENAGEMENTS SUR LE SECTEUR DES LONES

PHASE	TRONCON	SITUATION	CONDUITE		LINEAIRE	PRIX AU M/L	COUT	BRANCHEMENTS		TOTAL
			ACTUELLE	FUTURE				NOMBRE	COUT	(+20%)*
1	111-48	Descente du réservoir jusqu'au Chemin de la Calade	D 150	D 200	350ml	1 060F HT	371 000F HT	18	80 500F HT	541 800F HT
	48-1,52H	Montée de l'ont Verte	D 150	D 150	600ml	980F HT	588 000F HT	30	138 000F HT	871 200F HT
2	1,44-1,59	CD 559 Plage de la Bonneyrace	D 100	D 150	1 080ml	980F HT	1 058 400F HT	54	248 400F HT	1 568 160F HT
3	1,40-1,42	Montée de la Calade	D 100	D 150	1 130ml	980F HT	1 107 400F HT	57	259 900F HT	1 640 760F HT
	1,44-1,60	Boulevard des Ecoles	D 100	D 150	1 000ml	980F HT	980 000F HT	50	230 000F HT	1 452 000F HT
	1,48-1,64	Rocade du Belvédère	D 100	D 150	700ml	980F HT	686 000F HT	35	161 000F HT	1 016 400F HT
	1,42-1,50	Boulevard de Cabry	D 100	D 150	250ml	980F HT	245 000F HT	13	57 500F HT	363 000F HT

* +20% comprenant les imprévus, honoraires et divers.

TOTAL 7453 320F HT

Arrondi 7500 000 F HT

Annexe 2 – Dernier contrôle du SDIS sur les hydrants de la commune

Ce document est la propriété de G2C ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2015 G2C ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C ingénierie, filiale du Groupe Alteréo.

Ce document est la propriété de G2C ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation.
© copyright Paris 2015 G2C ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C ingénierie, filiale du Groupe Alteres.

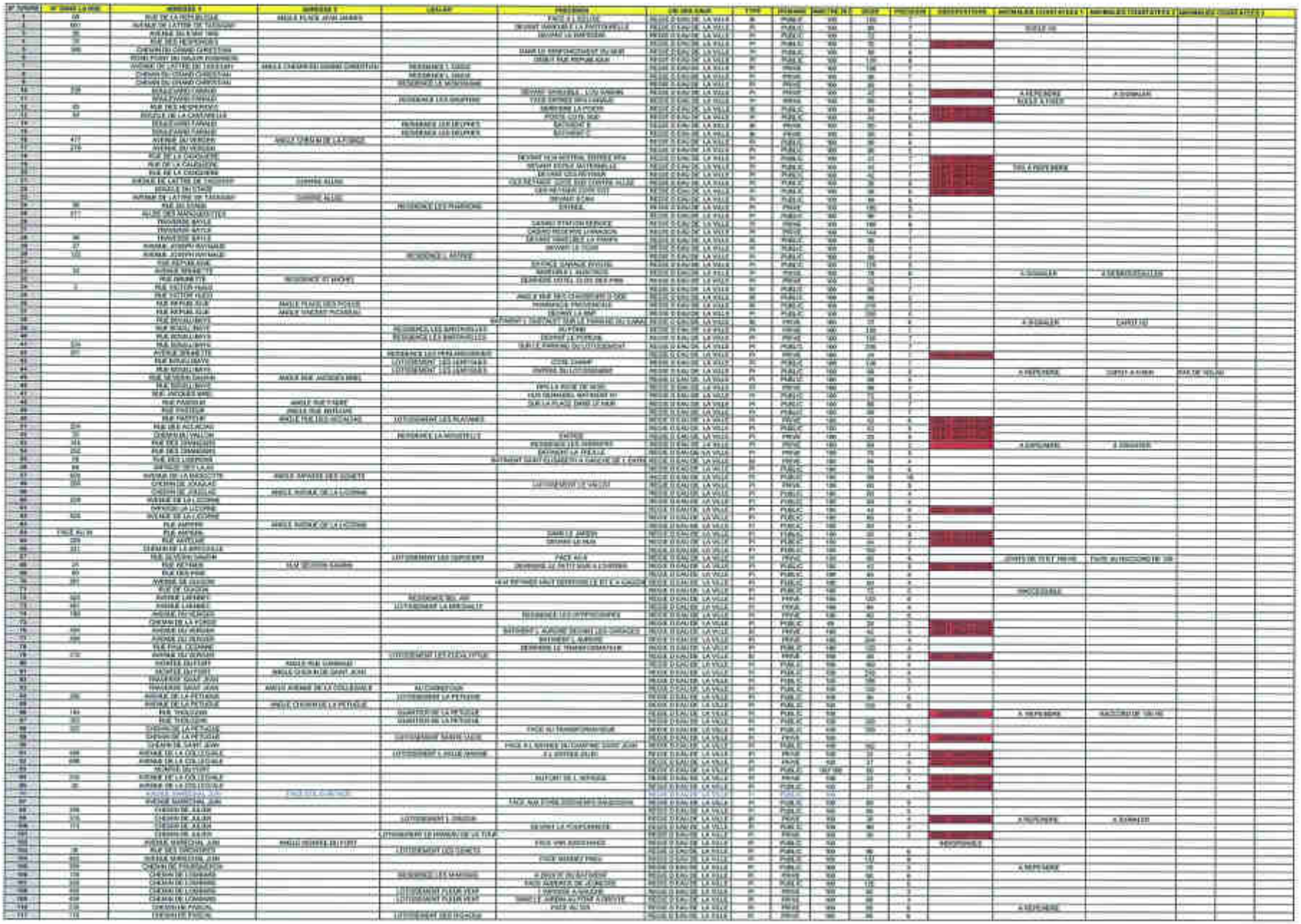

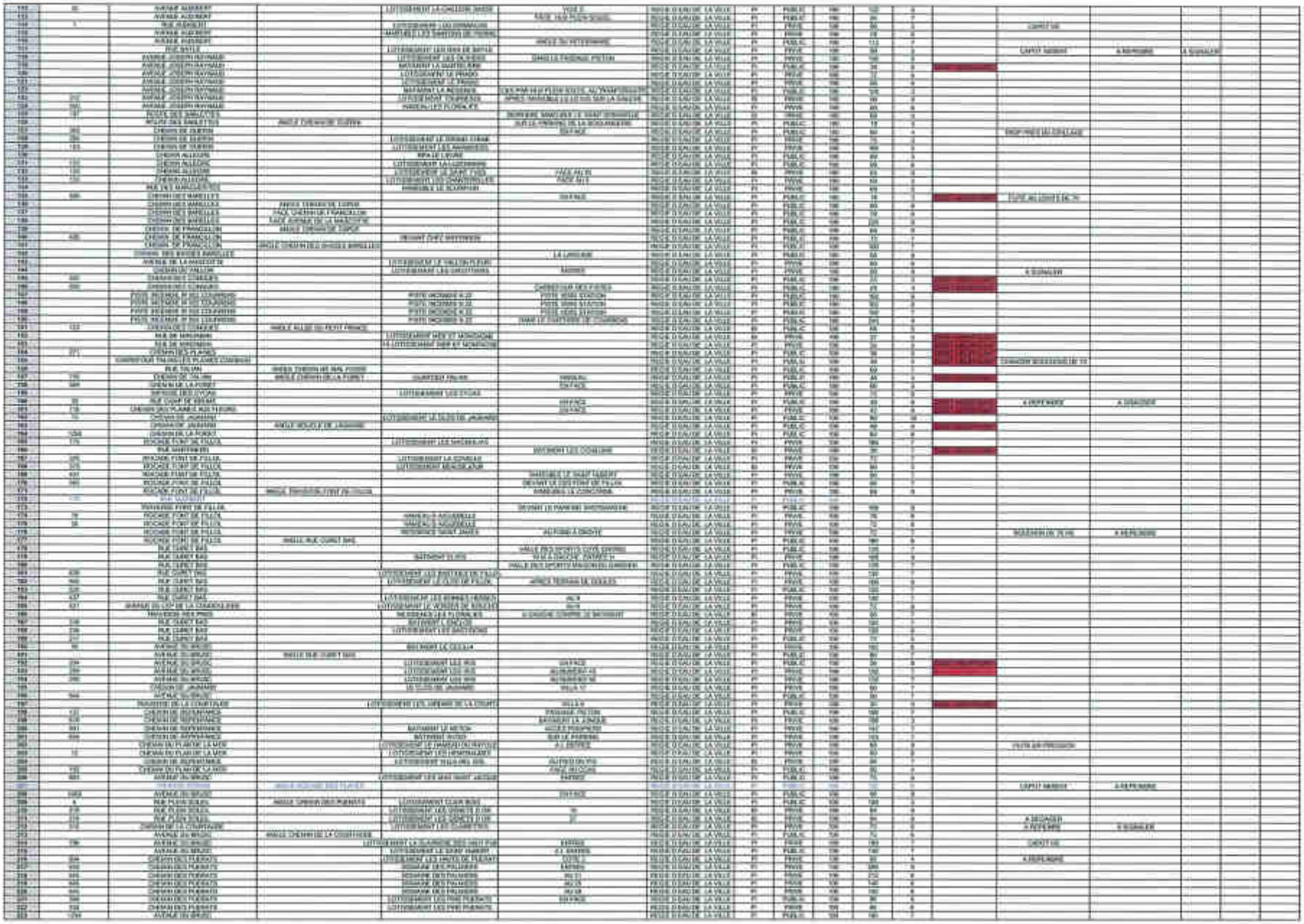

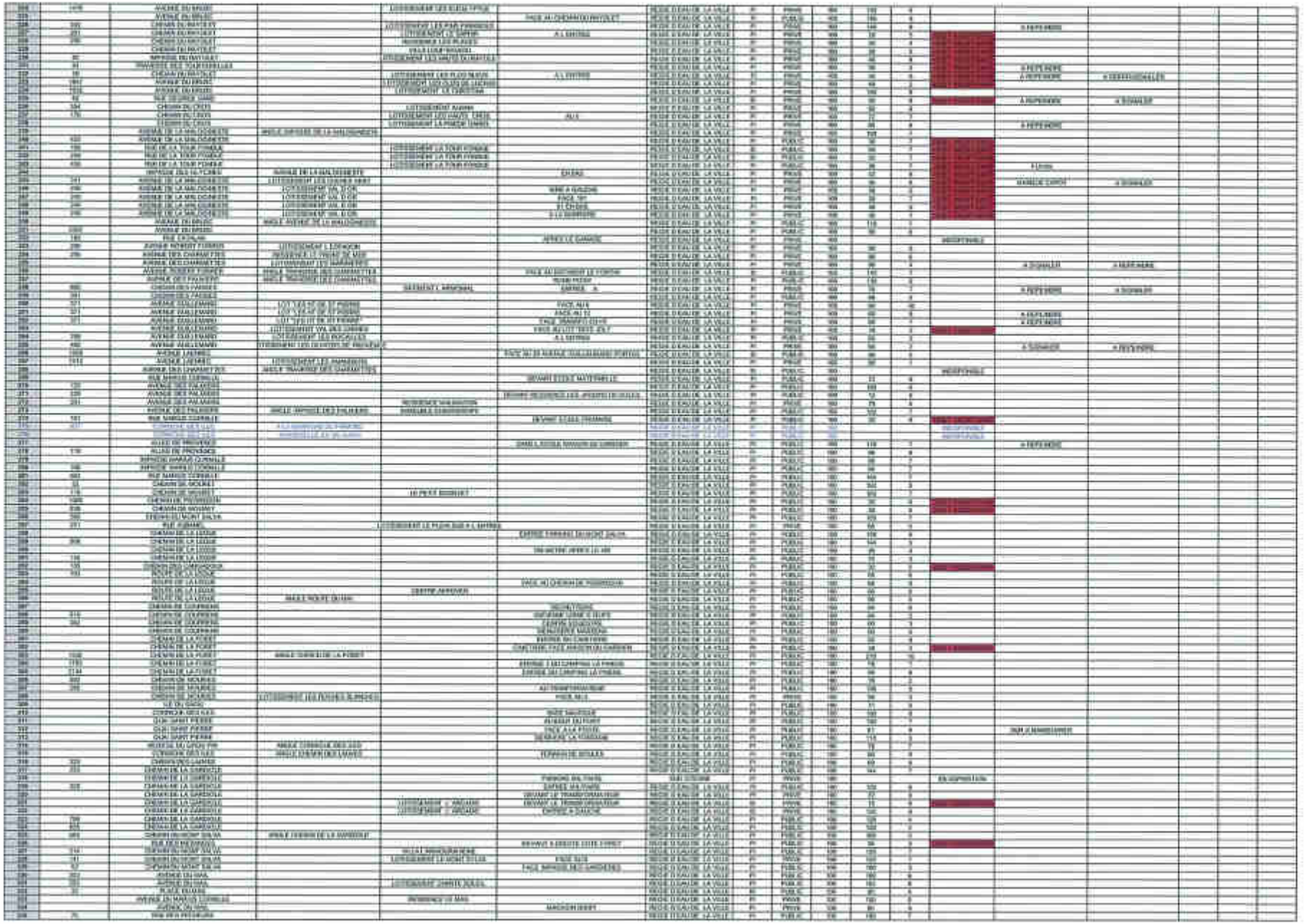

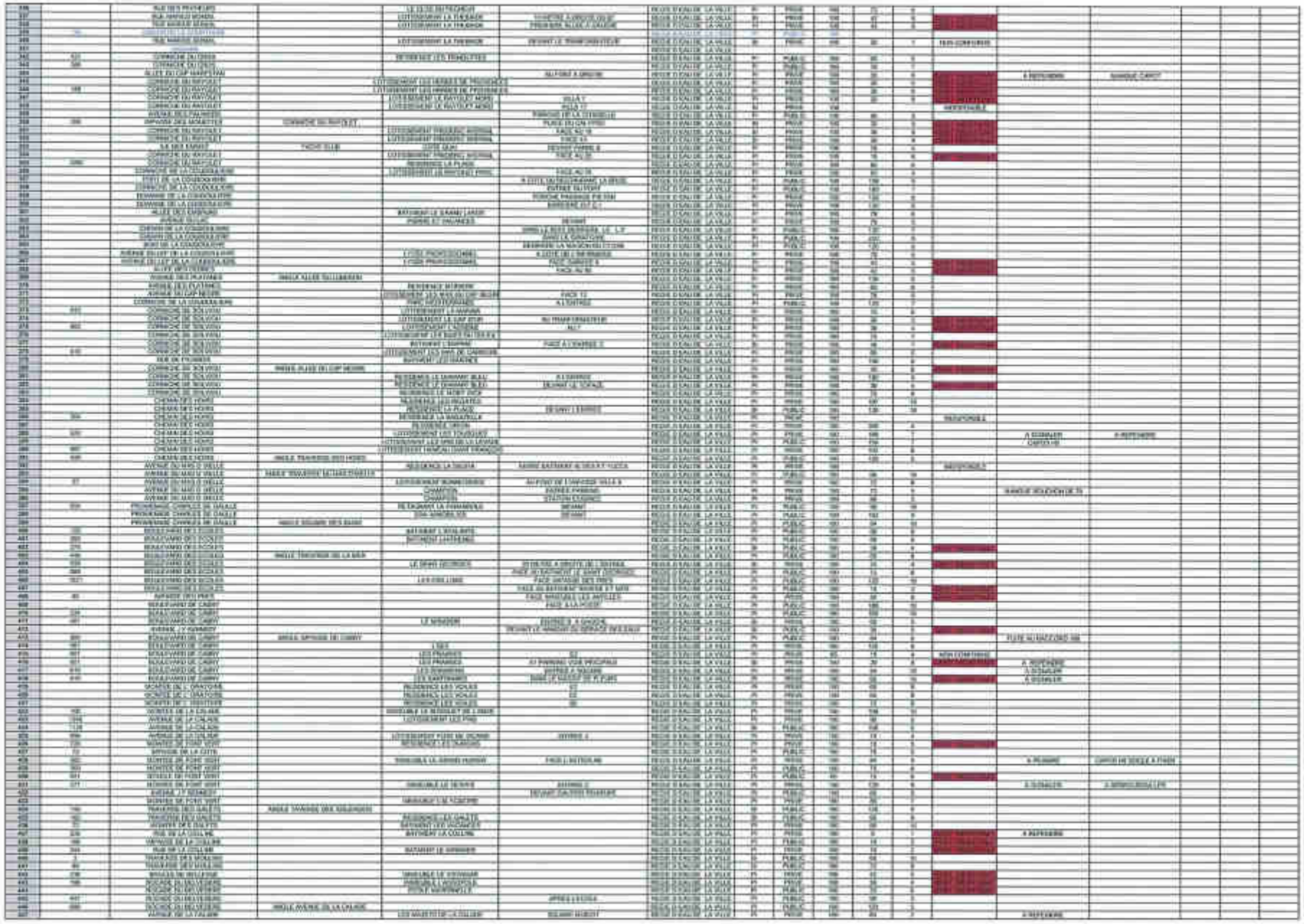

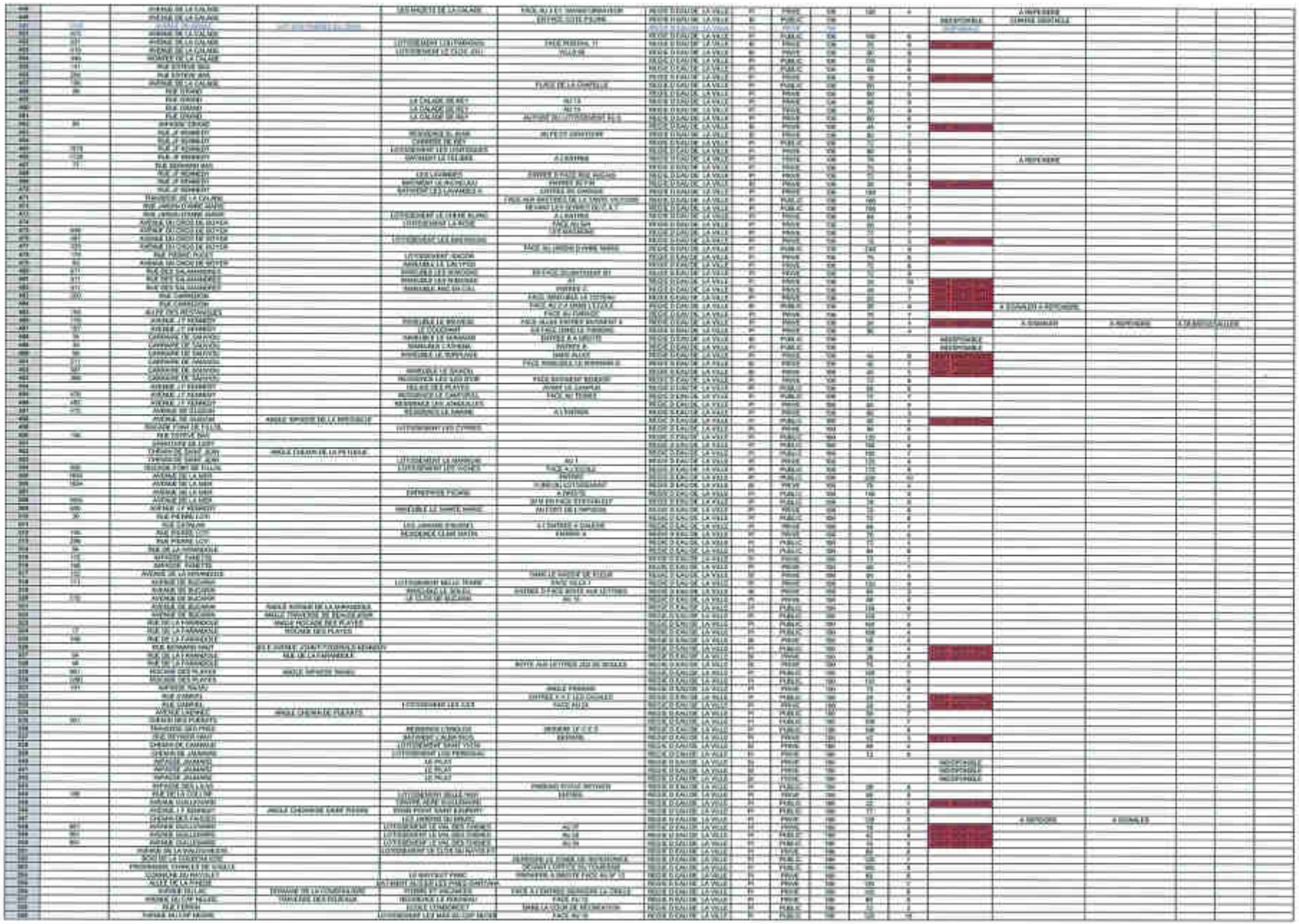

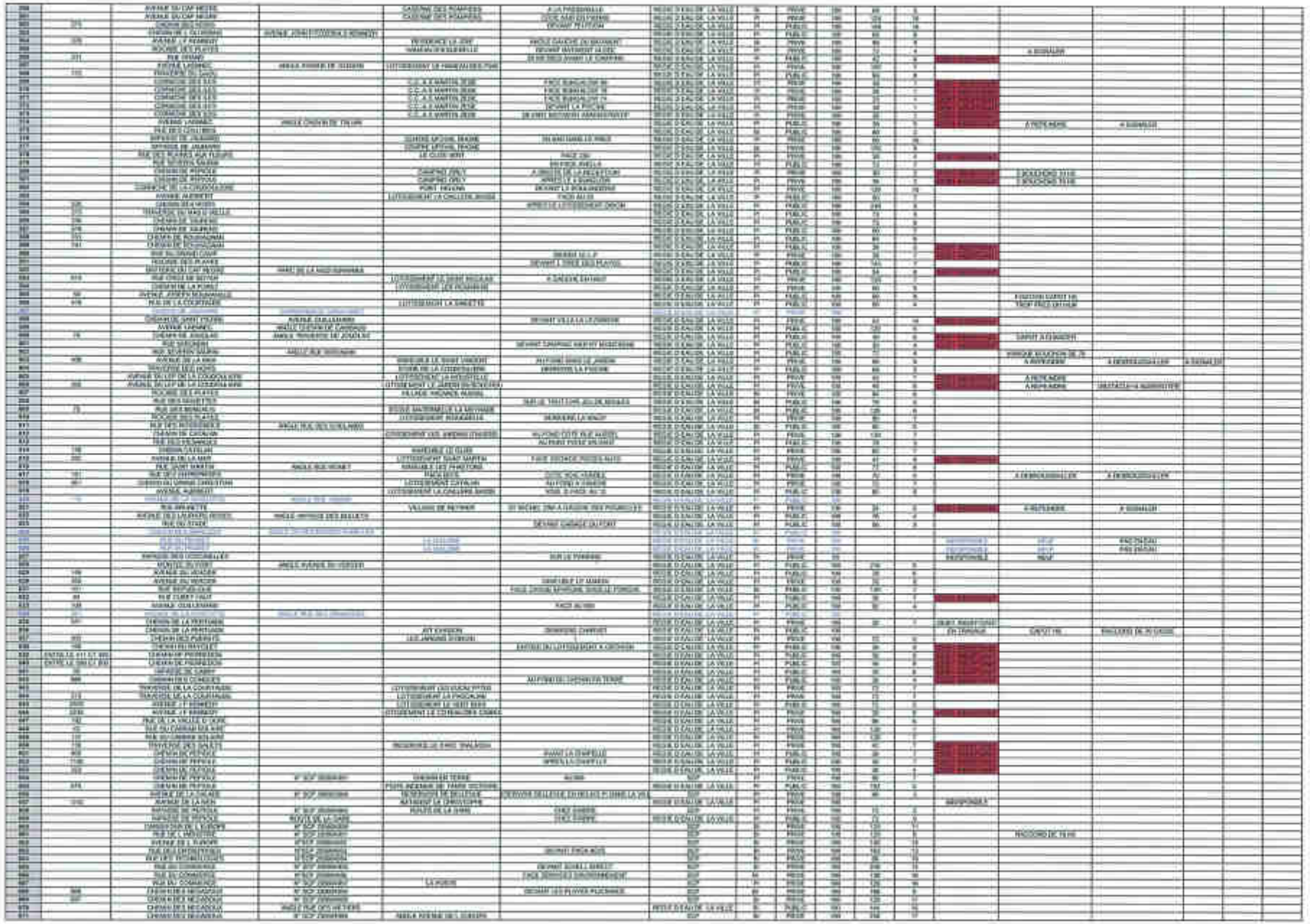

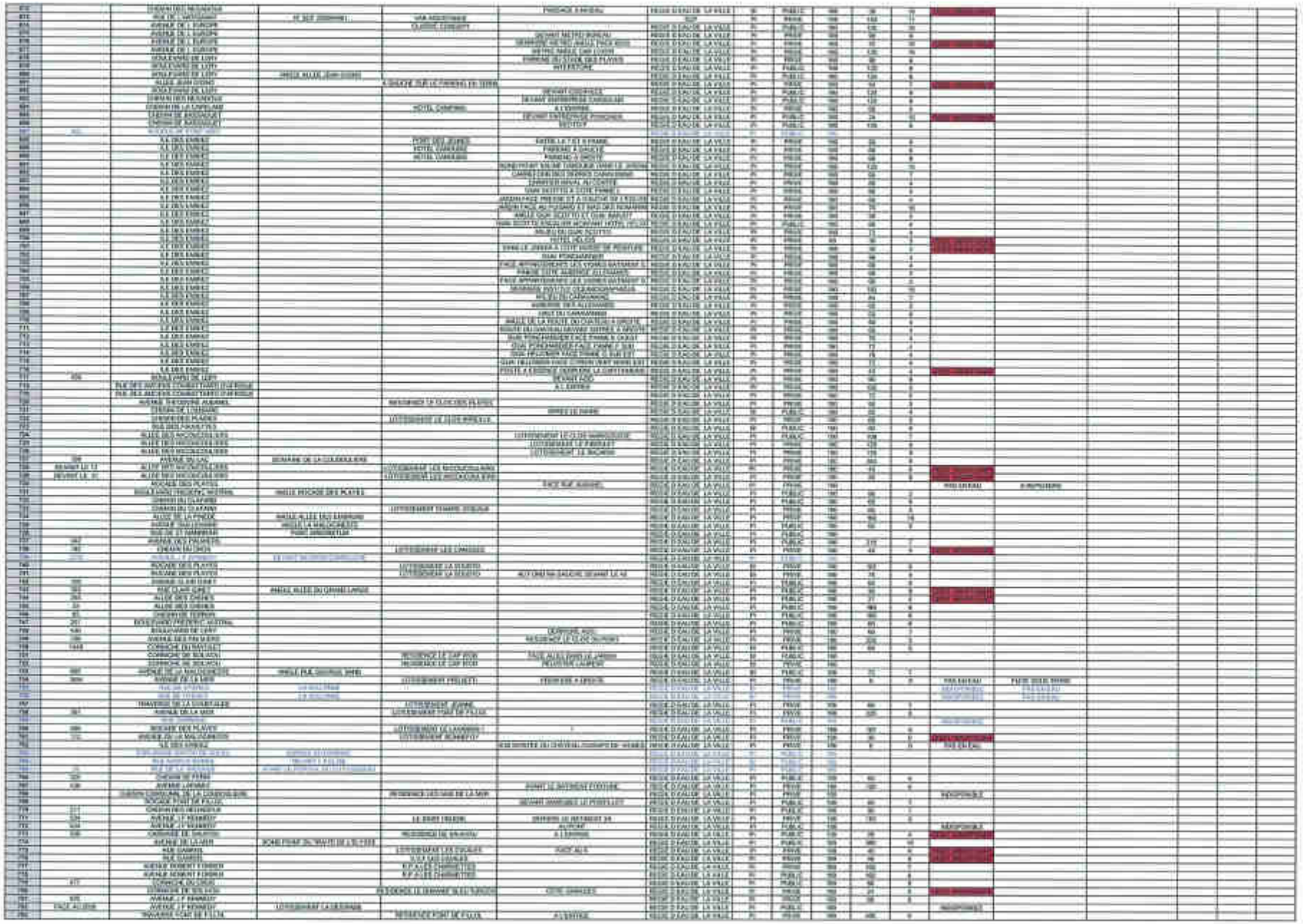

Annexe 3 – Synthèse de l'étude diagnostic et schéma directeur d'assainissement de 1998

Ce document est la propriété de G2C Ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2015 G2C Ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C Ingénierie, filiale du Groupe Alteréo.

République Française
Département du VAR

Ville de
SIX-FOURS-LES-PLAGES

Tél: 04.94.07.83.10
Fax: 04.94.07.83.12

RE GIE DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT

N/Réf : SM/GP N° 272.98

Six-Fours-les-Plages, le 25 mars 1998

SYNTHESE DE L'ETUDE DIAGNOSTIC ET DU SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

1 - Constat

1.1 - Le zonage d'assainissement

A l'heure actuelle certains secteurs de la Commune ne sont pas desservis par la collecte des eaux usées.

L'analyse de l'aptitude des sols, du P.O.S. et des contraintes de site (topographie, éloignement par rapport à l'exutoire du réseau....) a permis de définir un zonage de l'assainissement sur la Commune.

1.2 - Les eaux parasites de temps de pluie

Afin de déterminer le volume d'eau de pluie susceptible de transiter par le réseau d'eaux usées, une campagne d'essais à la fumée a été réalisée.

Le principe de ces tests à la fumée :

- isoler un tronçon de collecteurs d'eaux usées
- insuffler de la fumée dans le tronçon isolé à l'aide de fumigène et d'un ventilateur puissant
- vérifier les points de sortie de la fumée correspondant à des branchements non conformes d'eaux pluviales dans le domaine public (avaloir de voirie) ou dans le domaine privé (gouttières...)

(cf. tableau diagnostic du réseau)

DIAGNOSTIC DU RESEAU

	CONSTAT	ACTION	COUT DES TRAVAUX
Suppression des eaux parasites de temps sec	Débit 111 m3/h soit 2672 m3/jour soit 39 % du volume total transitant dans les réseaux eaux usées sur 20 bassins versants 11 représentent 90 % du total des eaux parasites les eaux sont localisées préférentiellement sur la côte	58 % des eaux claires peuvent être supprimées, soit 65 m3/heure <u>Travaux de réhabilitation</u> : 5460 ml en Ø 200 630 ml en Ø 150	6.000.000 F
Suppression des eaux parasites de temps de pluie	La surface active totale est de 168.000 m2.- Les recherches ont été effectuées sur 91.600 m2 Soit 55 % de la surface totale	3100 m2 de surface correspondent à des branchements de l'eau potable sur le réseau d'eaux usées 5765 m2 de surface active correspondent à des branchements de privés (gouttières, grilles etc... sur l'E.U.)	100.000 F (à charge des Services Techniques)
Total suppression eaux parasites			6.000.000 F

1.3 - Les eaux parasites de temps sec

Afin d'évaluer le niveau d'étanchéité du réseau d'eaux usées, une campagne de mesure a été menée pour quantifier les volumes d'eaux parasites infiltrés.

Ces mesures se font à partir de minuit où l'activité humaine est considérée comme quasi nulle.

Les volumes mesurés correspondent donc à des eaux infiltrées (eau de source, eau de mer...)
(cf. tableau diagnostic du réseau)

1.4 - Structure du réseau

A l'heure actuelle le réseau présente la particularité d'être composé par une série de stations de refoulement en cascade (14 stations).

La station principale est située au coeur de la Ville.

Cette configuration génère plusieurs types de contraintes :

- risque de débordement avec surverse en mer
- en cas d'incident sur la station du Pont du Brusc, des problèmes d'odeurs peuvent apparaître
- la multiplicité du nombre de stations rend l'exploitation plus contraignante en terme technique, mais aussi en terme de mobilisation de personnel.
(voir schéma de principe des écoulements)

Le schéma directeur a donc pour but, à partir de ce constat, d'établir un certain nombre de propositions afin d'améliorer et de fiabiliser le fonctionnement du réseau d'eaux usées.

2 - Propositions du schéma directeur

2.1 - Réglementation et desserte de l'assainissement

A partir de l'examen de l'urbanisation liée au P.O.S. et de l'analyse des terrains habilités à recevoir de l'assainissement autonome, une carte de zonage a été établie.

Quatre grands secteurs ont été définis sur la carte de zonage.

Les zones non raccordées mais raccordables ont été identifiées en fonction de la faisabilité technique et du coût engendré.
La zone située au Nord de la Commune est défavorable à l'assainissement autonome pour les raisons suivantes :

- création d'un périmètre de protection des captages AEP
- surfaces de parcelles insuffisantes
- zone inondable
- terrain argileux.

SIX FOURS LES PLAGES - DIAGNOSTIC DU RESEAU EU

Schéma n°2 : Synoptique des points de mesures et bassins versants associés

Schéma de principe des écoulements entre bassins versants

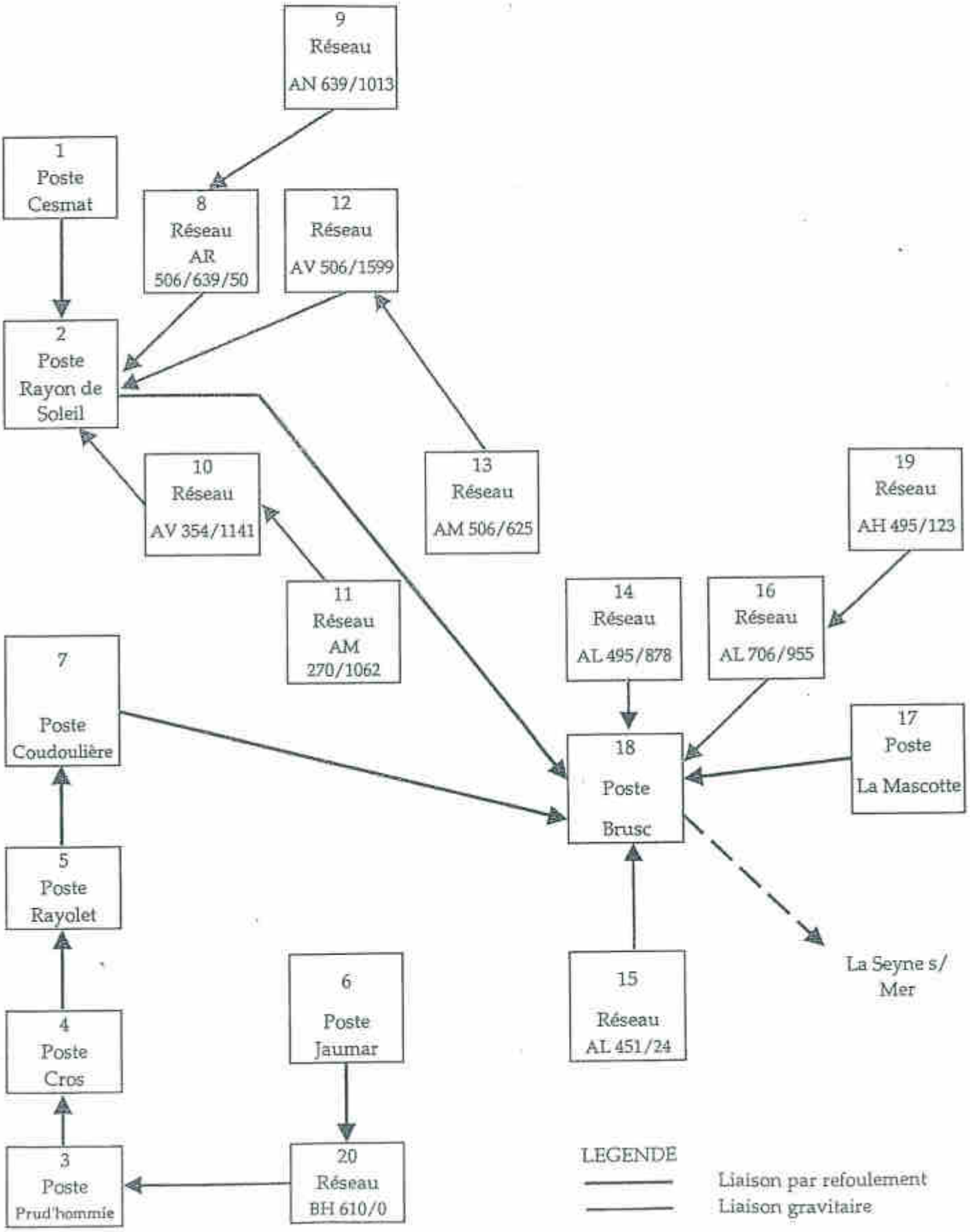

EXTENSION DE LA COLLECTE

ZONES	*Secteur Concerné*	*Travaux*	*Coût en Francs H.T.*	
			Sous-total	*Total*
Zone 1	Voir carte	3 600 ml Ø 150	3 600 000	3 600 000
Zone 2	Voir carte	1 300 ml Ø 200 2 800 ml Ø 150	1 560 000 2 800 000	4 360 000
Zone 3	Récupérer les eaux usées pour les amener vers Jaumard et La Coudoulière	1 000 ml Ø 200 4 000 ml Ø 150	1 240 000 4 000 000	5 240 000
Zone 4	Voir carte	1 800 ml Ø 150	1 800 000	1 800 000
				15 000 000

La zone située au sud est plus apte à l'assainissement autonome pour les raisons suivantes :

- nature des terrains (schistes altérés)
- bon fonctionnement des fosses existantes
- éloignement du point de rejet
- problème topographique

2.2 - Qualité du réseau (proposition de réhabilitation)

Suite aux campagnes de mesure des eaux parasites de temps sec et de temps de pluie et aux résultats des passages caméra sur certains secteurs, des propositions de réhabilitation ont été établies.

Ces réhabilitations ont deux objectifs :

- changer les conduites vétustes et perméables
- redimensionner les tronçons nécessaires
- améliorer le séparatif du réseau

(voir tableau travaux de réhabilitation)

2.3 - Propositions de restructuration

La gestion du réseau passe par deux grands principes :

- économiser sur les coûts de fonctionnement des postes (énergie, entretien)
- fiabiliser la collecte et limiter les risques de débordement en milieu naturel

Dans cette optique deux grands projets se dessinent :

➢ **Projet Gaou Cros**

Ce projet concerne les postes de pompage de Gaou 1, Gaou 2, Prud'hommie et Cros.
Le principe est de remplacer ces quatre stations par une seule (voir schéma et tableaux pages suivantes)

➢ **Projet de suppression de la Station de Pont du Brusc**

Le principe est donc de supprimer la station de Pont du Brusc ainsi que celle de la Mascotte pour aller directement à la station de Rayon de Soleil.

Cette dernière station deviendrait la station principale de la Commune, d'où partirait directement le refoulement en direction de Chateaubanne (voir schéma et tableaux pages suivantes)

DIAGNOSTIC RESEAU ASSAINISSEMENT

Travaux de Réhabilitation

Lieu	*Volume Infiltré m3 / H Problème*	*Linéaire*	*Diamètre*	*Cout H.T.*
Boulevard de Cabry	7	210	200	210 000
République	13	640	300	900 000
Maréchal juin	2	230	150	230 000
Rayolet	Problème structurant & de Ø	1 800	200	2 160 000
Joseph Raynaud	Problème de Ø	500	200	600 000
Chemin des Hoirs	Mauvais état	500	200	600 000
Rocade Font de Fillol	Problème de Ø & d'écoulement	1 150	200	1 300 000
TOTAL				6 000 000

Nota :

Réseaux à reprendre mais intrégrés dans des travaux de restructuration (Projets):

⇨ *Corniche des Iles - Quai Saint Pierre*

⇨ *Corniche du Cros - Quai Saint Pierre*

⇨ *Avenue des Palmiers*

AMELIORATION DES RESEAUX ET MODIFICATION

Projet GAOU-CROS	Plusieurs possibilités : - 1 station unique Quai St-Pierre ⇒ solution retenue ⇒	* Gravitaire	
		Cros - Quai St-Pierre	1.100.000 F.
		Corniche des Iles - Quai St-Pierre	1.560.000 F.
		Passage de la butte	300.000 F.
		* Refoulement	4.750.000 F.
		* Station	800.000 F.
		* Surverse	500.000 F
		TOTAL	9.060.000 F H.T.
	- 1 assainissement sous vide - création d'une ligne de pression		
Projet de suppression du poste du Rond Point du Brusc et de la Mascotte	- Reprise de 2000 ml Avenue de la Mer entre Rond Point du Brusc et Rayon de Soleil Ø 400		5.000.000 F
	- Reprise sur 250 ml de la Rue République à l'Avenue Joseph Raynaud en Ø 300 (déjà prévue dans la réhabilitation		450.000 F.
	- Création de 650 ml de gravitaire en Ø 250 entre le refoulement de la Coudoulière et la Station Rayon de Soleil		1.000.000 F
	- Gravitaire direction La Seyne Chateaubanne 3300 ml - Ø 500		11.000.000 F
	- Refoulement de Coudoulière vers Rayon de Soleil 500 ml - Ø 350		1.350.000 F
	- Refoulement 2000 ml - Ø 500		8.000.000 F
		TOTAL	26.300.000 F H.T.

3.2.1 Création d'une station quai Saint Pierre

Description du projet

Le principe du projet est donné sur le schéma ci-dessous.

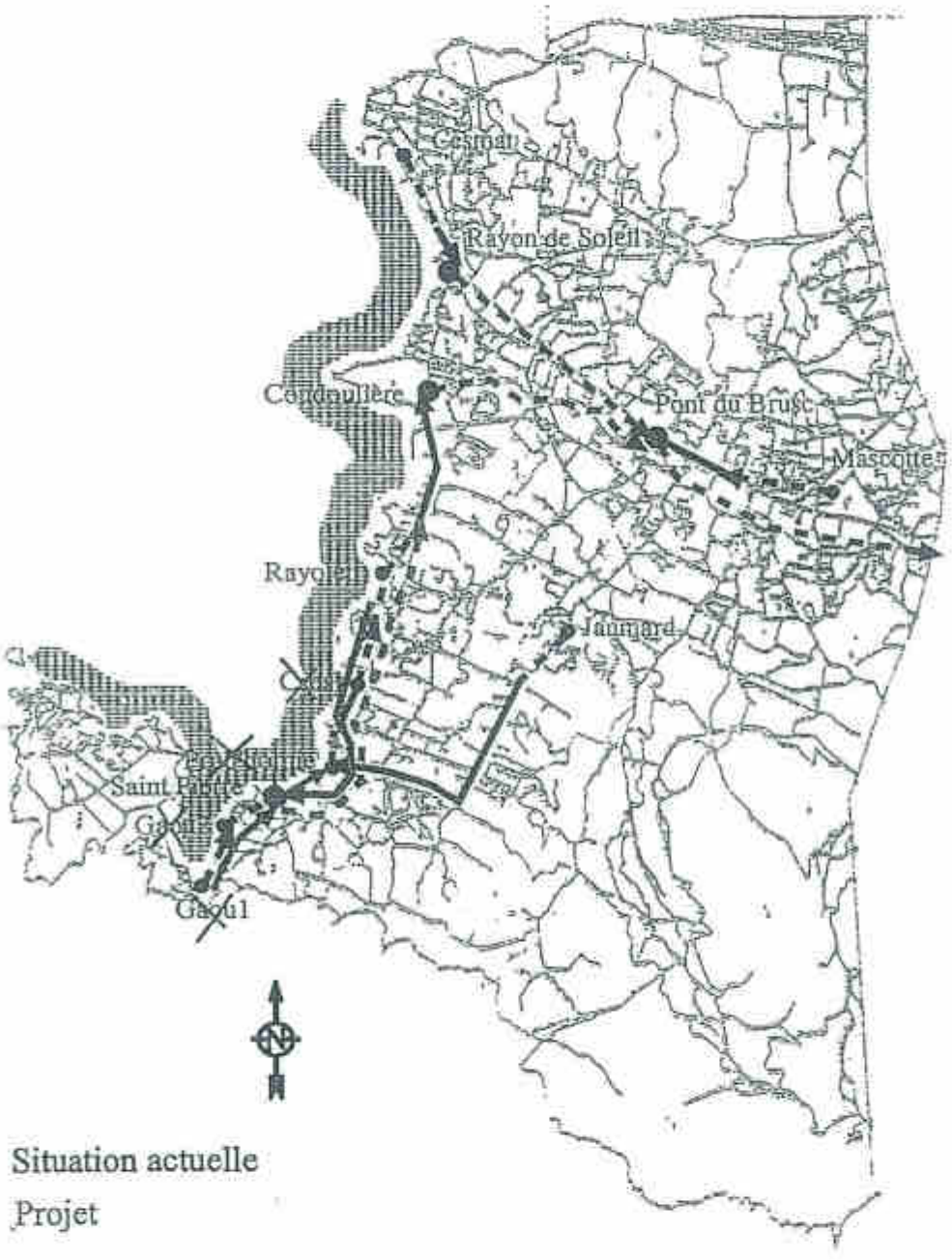

Situation actuelle

Projet

L'implantation de la nouvelle station se ferait sous l'emprise du parking du Quai Saint Pierre.

3.3 Suppression du poste du Rond Point du Brusc et de la Mascotte

3.3.1 Définition du projet

Le principe du projet est donné sur le schéma ci-dessous.

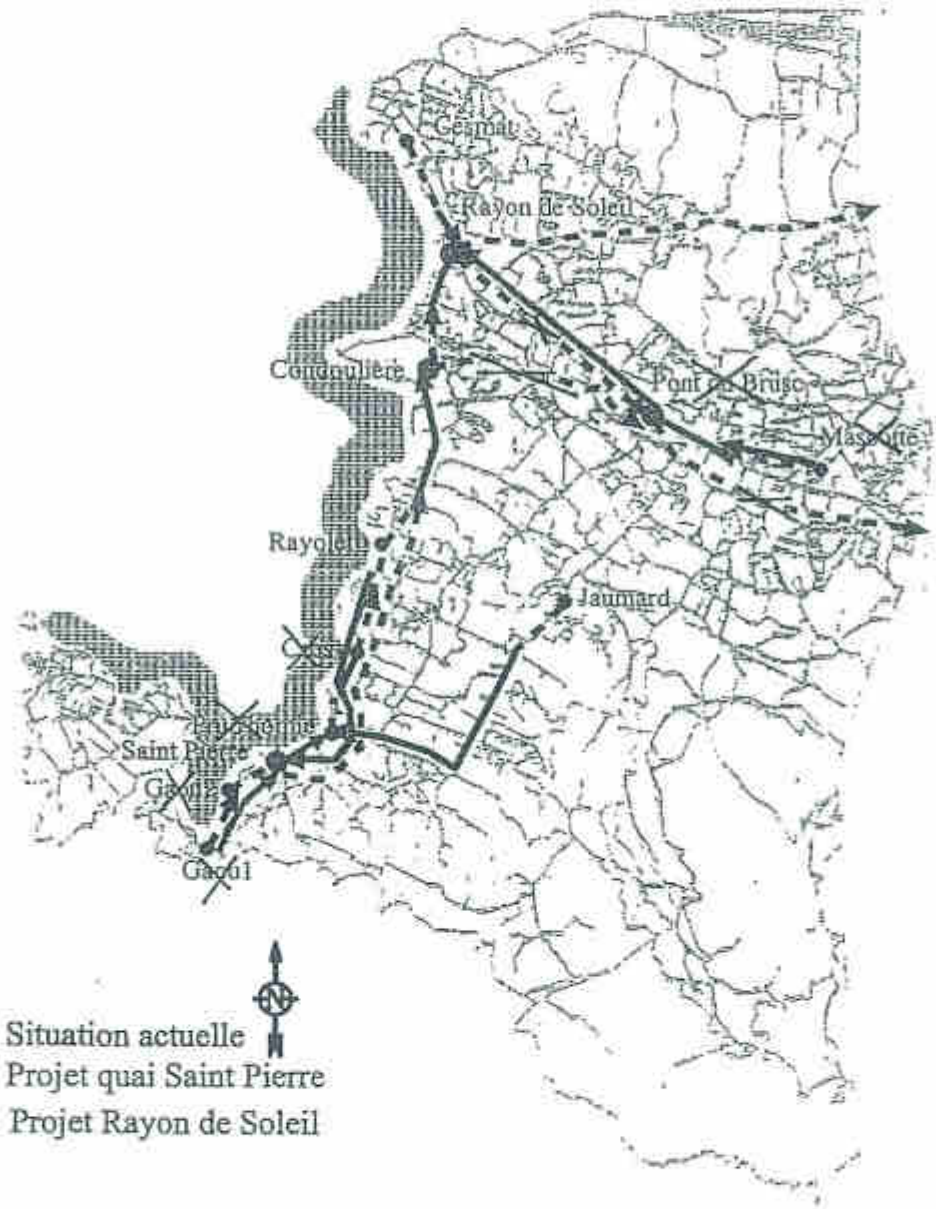

2.4 - Le chiffrage du schéma directeur

Les objectifs du schéma directeur sont donc de trois ordres :

1 - Supprimer les anomalies et intrusions d'eaux claires parasites détectées lors du diagnostic du réseau

2 - Limiter les rejets au milieu naturel par l'intermédiaire des surverses de postes de pompage et limiter les contraintes d'exploitation en modifiant les ouvrages structurants

3 - Prévoir les extensions de la collecte à partir du zonage d'assainissement.

COUT DES TRAVAUX

	COUT	PLANNING
Réhabilitation	6.000.000 F	court terme
Modification des ouvrages structurants	36.360.000 F	moyen et long terme
Extension de la collecte	15.000.000 F	long terme
TOTAL	**57.360.000 F**	

COMMUNE DE SANARY SUR MER

COMMUNE D'OLLIOULES

COMMUNE D'OLLIOULES

COMMUNE DE SANARY-SUR-MER

COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER

COMMUNE DE SANARY-SUR-MER

MER MEDITERRANEE

MER MEDITERRANEE

MER MEDITERRANEE

COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER

COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER

PROJET RESERVOIR

PROJET RESERVOIR

PROJET RESERVOIR

ECHELLE 1/5000

LEGENDE

DISTRIBUTION

REFOULEMENT

TRANSPORT

PROJET DE RESERVOIR

PLU de la commune de Six-Fours-les-Plages

VILLE de SIX-FOURS LES-PLAGES

PLAN LOCAL D'URBANISME

7-1.b Plan du réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP)

Prescription du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2009
Arrêt du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 6 juin 2014
Approbation du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du

Cachet de la mairie :

G2C territoires
Parc d'Activités Point Rencontre
2 avenue Madeleine Bonnaud - 13 770 VENELLES
Tel : 04 42 54 00 68 - Fax : 04 42 54 06 78 – www.g2c.fr